

Les Infos de Base

mercredi 25 mai 2005
volume 8, numéro 21
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur la protection sanitaire des animaux, L.R.Q., c. **P-42**, aa. 3.0.1, 55.43.

Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, L.Q. 2000, c. 40, a. 4;

Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 35, a. 29 (partie).

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, L.R.Q., c. **R-9.1**, aa. 34.1, 34.1.1, 34.2, 34.3, 34.7, 34.11, 34.12, 34.13, 34.14, 59.1.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, aa. 63-67, 69-72, 75.

Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, L.R.Q., c. **R-9.2**, aa. 67, 70, 70.1, 72, 74, 74.1, 74.6, 74.7.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, aa. 20, 22, 23, 25 (partie), 27, 28, 30, 31 (partie).

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 28, 46, 46.1, 46.2, 47, 55, 58, 59, 59.1, 59.2, 59.5, 59.6, 59.6.0.1, 59.6.0.2, 85.1, 85.3, 114.1, 115.1, 115.5, 121, 128.1, 151, 153, 158.0.2, 191, 216.1, 217, 218, 221.1.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004,

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

c. 39, aa. 89, 95-98, 102, 103 (partie), 104-110, 115, 116 (partie), 126, 127 (partie), 128, 132, 135, 147, 148, 150, 157 (partie), 167, 170, 171, 173.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 67, 68, 69, 70, 77, 79, 80, 84, 85, 86, 87, 125, 126, 144, 157, 178, 199, 204, 205.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 39, aa. 230-233, 237, 238 (partie), 239-243, 249, 250, 256, 260, 261, 264, 268, 269.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règles sur les honoraires et les allocations des membres des comités de révision et les frais administratifs afférents à ces comités, [R.R.Q., c. **A-29**, D. 419-2005 du 04-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2138], nouveau;

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03], Sections I, II et III de la Partie I du Chapitre V du Titre Deuxième;

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], ann. I;

Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de Pointe-du-Lac, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2005-021 du 10-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2086], nouveau;

Règlement relatif aux contributions au Fonds forestier, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 0.02.1], titre, intitulé de la section I, aa. 3.1-3.4, intitulé de la section III, 4;

Règlement des producteurs de lait sur la contribution pour l'administration du plan conjoint, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 70.01], a. 1;

Règlement des producteurs de plants forestiers du Québec sur le Fonds de recherche et de développement, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8272 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2129], nouveau;

Règlement sur la contribution au fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8273 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2130], nouveau;

Règlement sur l'inscription apposée sur les ruches, [R.R.Q., c. **P-42**, A.M. 2005 du 21-04-05, (2005) 137 G.O. 2, 2057], nouveau;

Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles, [R.R.Q., c. P-42, D. 450-2005 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 1879], nouveau;

Décret concernant le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 5.001], aa. 1, 8, 13, 18-20, 22-27;

Décret concernant le Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite, [R.R.Q., c. S-8, r. 5.2], aa. 1, 10, 17, 18, 20-22.1, 23-26, 28;

Décret concernant la mise en oeuvre du Programme Logement abordable Québec, [R.R.Q., c. S-8, r. 7.01], ann. 2, aa. 13, 16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.